

Date de dépôt : 21 mai 2013

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. René Desbaillets, Nathalie Schneuwly, Jean-Marie Voumard, Christo Ivanov, Stéphane Florey, Patrick Saudan et Patrick Lussi pour la pose urgente de signalisation lumineuse pour les piétons à divers endroits de Genève

Rapport de M. Patrick Lussi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports, sous la présidence de M. Antoine Droin, a examiné cette motion le 19 mars 2013 ainsi que les 16 et 20 avril 2013. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Aurélien Riondel. Nous l'en remercions vivement.

M^{me} Künzler Michèle, conseillère d'Etat, département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), M. Favre David, secrétaire général adjoint à la mobilité, DIME, M. Hochstrasser Blaise, directeur de la direction générale de la mobilité (DGM), M. Prina Alexandre, directeur de la direction de la planification générale DGM, M. Pavageau Benoît, directeur de la direction des transports collectifs DGM, M. Widmer Gérard, directeur de la direction régionale Arve-Lac DGM, et M. Essager Thierry, directeur de la direction régionale Lac-Rhône DGM, ont assisté aux travaux de la commission.

1. Présentation de la motion 2047 par le premier signataire

Le Président accueille M. Desbaillets, député premier signataire, et lui passe la parole.

M. Desbaillets annonce que, en guise de présentation de la motion, il préfère décrire des situations qui illustrent le problème soulevé par le texte plutôt que de reprendre les différentes invites.

Il précise qu'il traitera des exemples du rond-point de Rive, de la place Bel-Air et de la place de Neuve.

Il rappelle que ces grands carrefours ne sont pas régis par de la signalisation lumineuse, ce qui requerrait de la part des utilisateurs des différents modes de transport qui y transitent de l'intelligence, du respect et de la courtoisie pour qu'ils fonctionnent bien.

M. Desbaillets ajoute qu'aux heures de pointe les piétons qui sortent du tram les uns après les autres se présentent devant le passage piétons et traversent la chaussée en file indienne. Il en résulte que, lorsque ces passages sont situés à proximité de voie de tram, comme c'est le cas à Bel-Air, à Rive ou à la place de Neuve, le passage du tram est rendu impossible en raison des voitures qui se sont – à juste titre – arrêtées pour laisser passer les piétons.

M. Desbaillets déclare donc que le système se bloque par lui-même. Dans ces cas, seule l'intelligence des conducteurs peut permettre au carrefour de retrouver sa fluidité, mais il indique que force est de constater que cette faculté est malheureusement trop rare à Genève.

M. Desbaillets affirme qu'il est nécessaire de trouver un moyen pour que les piétons traversent les autres flux par grappes, et non plus les uns après les autres. Il indique que, pour arriver à ce résultat, il serait peut-être opportun de commencer par élargir les passages cloutés, mais aussi d'installer de la signalisation lumineuse. Il signale que la question de savoir qui des automobilistes ou des piétons devront patienter incombe aux spécialistes de la mobilité.

M. Desbaillets termine en déplorant qu'on doive ajouter de la réglementation afin de gérer des situations qui pourraient l'être par le savoir-vivre. Il estime néanmoins qu'il s'agit de la meilleure solution en l'état.

Le Président passe la parole aux commissaires pour leurs questions.

Un député (MCG) se demande ce que peut faire le Grand Conseil lorsque les voiries sont de la compétence des communes ?

M. Desbaillets indique que la gestion des feux est du ressort de la DGM.

Un député (Ve) annonce être quelque peu dérangé par la volonté des signataires d'imputer la faute aux piétons. Il est d'avis que ce sont les automobilistes qui devraient être plus courtois et plus intelligents. Il redoute l'importance des coûts induits par l'application de la motion. Il demande s'il n'y aurait pas d'autres solutions que la mise en place de nouveaux feux.

M. Desbaillets confirme que le problème est que les automobilistes s'engagent sur des carrefours sans être sûrs de pouvoir traverser, ce qui est par ailleurs contraire à la loi sur la circulation routière. Il signale à ce titre que la police ne réprime pas ces comportements.

M. Desbaillets affirme que la motion n'a pas pour but de brimer les piétons, mais que, si elle propose de retenir les piétons, c'est seulement parce que ce sont eux qui ont la priorité sur les autres modes de transport (à l'exception des trams). Il rappelle que les coûts de construction ne seront pas important au regard des coûts engendrés par les nombreux travaux entrepris à Genève. Il évoque la possibilité de mettre parfois les feux à l'orange clignotant.

Un député (R) rappelle qu'il avait demandé la semaine précédente pourquoi un des passages piétons du carrefour des Esserts, contrairement aux autres passages, n'était pas réglé par un feu. Il signale qu'il avait remarqué que la situation décrite par M. Desbaillets (passage de piétons en file indienne) s'y produisait. On lui a répondu qu'en sortie de giratoire il est nécessaire de placer un feu afin de garantir aux autres flux l'accès à celui-ci, ce qui n'est pas le cas en entrée de giratoire. En conséquence, il déclare qu'un feu est installé uniquement lorsque cela arrange la DGM.

M. Desbaillets indique que le manque de courtoisie des utilisateurs de la route oblige les régulateurs des feux à augmenter les temps « inter-vert », ce qui diminue la capacité des carrefours.

M. Prina signale que, sur le territoire de la Ville de Genève, l'ensemble des voiries appartient à la Ville, et donc que l'ensemble des coûts de génie civil lui incombe. Pour les autres communes, les coûts de transformation des routes cantonales incombent au canton.

Il confirme que la gestion et l'installation de la signalisation lumineuse sont des compétences cantonales, et que les coûts y afférant doivent être supportés par le canton.

2. Débat sur le fond. Demande d'auditions

Un commissaire (UDC) demande s'il est exact qu'il n'est pas légal de peindre des croix au milieu des carrefours pour signifier aux automobilistes qu'ils se situent à un endroit où ils bloquent le passage des autres flux ?

M. Prina confirme que ces croisillons ne sont pas légaux. Il ajoute que, il y a quelques années, il a été décidé de ne pas multiplier ces marquages, sans toutefois effacer ceux qui existent.

Un député (MCG) demande si un examen systématique des passages piétons a récemment été mené à Genève ?

M. Prina répond qu'un examen a été effectué il y a plusieurs années et qu'une nouvelle procédure est prévue dans le cadre de Via-sicura.

Une députée (S) estime que la motion est pertinente, car il est évident que plusieurs grands carrefours de Genève sont dangereux pour les piétons, par exemple à Rive ou à la place de Neuve. Elle annonce que la question de la sécurité des passages piétons est un réel problème. Elle évoque plusieurs accidents ayant causé la mort de piétons. Elle se demande si la motion ne pourrait pas être l'occasion de demander au Conseil d'Etat un audit sur la question de la dangerosité des passages piétons, ainsi que la redéfinition des priorités des modes de transports aux carrefours.

Un député (MCG) demande au département s'il existe des normes pour la sécurité des passages piétons ?

M. Prina confirme que tant la LCR que les normes VSS définissent clairement comment les passages doivent être aménagés (notamment l'éclairage) et les endroits où les passages doivent être réglés par un feu. Il ajoute que le bpa conseille les cantons dans leurs pratiques.

Une députée (Ve) a trouvé la présentation de la motion très pertinente, car celle-ci a mis en évidence le fait que la vision des observateurs du terrain ne recouvre pas forcément celle des concepteurs. Elle demande si la DGM reçoit des remarques de la part des utilisateurs des chaussées ?

M. Prina répond que deux possibilités s'offrent aux usagers qui souhaitent faire de leurs observations aux autorités : s'adresser directement à la DGM ou contacter la commune sur laquelle se trouve l'aménagement. Il ajoute que les enquêteurs de la DGM traitent toutes les remarques une fois qu'elle en est informée. M. Prina indique que le système apporte satisfaction. Il évoque des collaborations soutenues entre la DGM et des communes comme Carouge ou Genève.

Cette députée doute que les citoyens sachent précisément qui peuvent être leurs interlocuteurs lorsqu'ils constatent des défauts. Elle se demande combien de personnes utilisent les outils à leur disposition ?

M. Prina répond que, de mémoire, la DGM a répondu à 3 000 courriers en 2012, dont la majorité sont des plaintes ou des propositions d'amélioration d'aménagement. Il ajoute que plus de 700 dossiers de règlementation de trafic, de modification de signalisation lumineuse ou de plan de marquage ont été traités en 2012 par la DGM.

M. Prina précise que chaque accident donne lieu à une analyse de la sécurité des aménagements. Il rappelle que le rond-point de Rive avait été modifié suite à un accident.

M. Prina ajoute que les carrefours évoqués par la motion – Bel-Air, Neuve, Rive – ont tous des contraintes très importantes.

Concernant la place Bel-Air, il indique que la suppression de la signalisation verticale avait été demandée par les TPG. Il signale que, récemment, une analyse complète de l'aménagement a conclu que le dispositif apportait satisfaction, même s'il peut encore être amélioré.

Concernant le rond-point de Rive, M. Prina signale que le dispositif est très complexe en raison du fait que l'arrêt du tram se trouve à l'extérieur du rond-point. Il annonce que la possibilité d'installation de signalisation lumineuse à cet endroit a été étudiée, mais que cette solution imposerait au TIM des contraintes plus importantes qu'actuellement.

Concernant la place de Neuve, M. Prina rappelle que le service des monuments et des sites s'est toujours opposé à la pose de signalisation verticale sur cette place historique.

M. Favre ajoute que l'introduction d'une signalisation lumineuse sur l'ensemble de la place de Neuve serait une question éminemment complexe, qui entraînerait des modifications sur les réglages des feux de nombreux carrefours des alentours.

Le Président demande aux commissaires quelle suite ils entendent donner aux travaux.

M. Prina précise qu'aujourd'hui toute demande émanant d'un particulier ou d'une commune est instruite par la DGM, qui évalue les effets qu'entraînerait la modification proposée.

Une députée (S) demande s'il serait possible que la DGM vienne présenter à la commission Via sicura, ce dont prend note M. Prina.

Un député (Ve) souhaite auditionner les TPG, afin de leur demander leur constat sur la situation actuelle et leur avis sur la motion.

M. Prina confirme que la mixité des modes est une tendance qui s'est progressivement imposée depuis le début des années 90. Il indique que cette tendance est traduite en termes légaux au niveau de la réglementation des zones 30 et des zones de rencontre. Il signale que cette vision est poussée plus loin en Europe du Nord, où certains espaces sont aménagés sans aucune indication de régulation routière. Il ajoute que les espaces à proximité des écoles ne doivent pas être aménagés ainsi, car il s'agit d'espaces où les enfants traversent souvent seuls.

Finalement, M. Prina indique que la question de l'aménagement d'une zone de rencontre à la place Bel-Air avait été écartée, notamment car les TPG avaient souhaité ne pas voir se multiplier les points de conflits entre piétons et véhicules TC.

Le Président met aux voix la proposition d'audition des TPG :

L'audition des TPG est acceptée par 6 voix (2 S, 2 Ve, 2 MCG), sans opposition 6 abstentions (1 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

3. Audition des TPG

Le Président accueille MM. Roland Bonzon, directeur général, Pascal Ganty, directeur développement réseau et ingénierie, et Sébastien Weibel, TPG.

M. Bonzon remercie la commission de les recevoir. Il indique que M. Weibel est un expert en matière de signalisation lumineuse, de fluidité du réseau et d'accidentologie.

Concernant l'installation de feux piétons, M. Bonzon fait remarquer qu'un feu a des conséquences sur la totalité des modes et dans un large périmètre. Il signale qu'aucun accident n'est à déplorer aux carrefours où tous les utilisateurs doivent faire attention, comme à Bel-Air.

Le Président remercie M. Bonzon et passe la parole aux commissaires pour leurs questions.

Cette motion 2047 n'appelle pas de questions supplémentaires.

Le Président remercie et raccompagne les responsables des TPG.

3. Le Président ouvre le débat

M. Favre annonce que la pose de signalisation lumineuse aux endroits évoqués par le premier signataire lors de son audition péjorera la fluidité du réseau routier. Il indique en outre qu'il s'agit de carrefours complexes, qui demanderont beaucoup de travail pour être réglés correctement, et dont la régulation par signalisation lumineuse aura des impacts sur de nombreux carrefours.

Une députée (S) entend la remarque de M. Favre, mais rappelle que l'invite de la motion est d'ordre général, et qu'il appartiendra au Conseil d'Etat de déterminer quels sont les endroits où il est pertinent d'installer un

feu. Elle estime que la motion est importante, car de graves accidents impliquant des piétons se produisent fréquemment.

Un député (MCG) rappelle que l'invite mentionne une signalisation lumineuse « intelligente », c'est-à-dire qui fonctionne à la demande. Il estime que la priorité actuelle est de sécuriser les passages piétons par un système d'éclairage adéquat. Il rappelle que le spécialiste du bpa avait annoncé à la commission qu'il ne connaissait qu'un seul passage bien éclairé à Genève. Il évoque une motion MCG qui a été déposée en ce sens.

Une députée (PDC) exprime son malaise face à la motion. Elle rappelle qu'il est difficile de se détacher de la vision que l'on a depuis son mode de transport. En ce sens, elle estime ne pas avoir la vision globale nécessaire à l'évaluation de ce problème, contrairement au département. Elle juge que la motion enfonce des portes ouvertes. Elle souligne aussi la contradiction qui reviendrait à vouloir enlever les feux pour les voitures et vouloir en ajouter pour les piétons.

Un député (Ve) indique que cette motion tend à vouloir remplacer les feux rouges par des feux verts. Il déclare qu'il est difficile d'être contre cette motion, car il est logique de vouloir mettre des feux aux endroits où cela est nécessaire. Il estime néanmoins qu'elle entraînera une charge de travail inutile pour le département.

Un député (R) donne raison aux deux préopinants, sur le fond, mais estime qu'il existe une autre lecture de la motion. Il rappelle qu'il existe des endroits où les piétons se présentent de manière perlée, ce qui bloque les automobilistes. Il annonce qu'il soutiendra la motion.

Un député (UDC) rappelle que le premier signataire avait évoqué quelques situations précises : Bel-Air, Rive et Nations, où des files indiennes de piétons bloquent les TC et le TIM. Il estime que cette motion ne s'oppose pas à la précédente, bien au contraire. Il propose d'ajouter une invite qui demanderait d'ajouter des îlots centraux là où cela est nécessaire.

Un député (L), rappelle que la commission a une activité politique. Il estime que les différents objets traités lors de la séance par la commission ont une pertinence. M. Meylan déclare manquer de confiance quant à de la gestion de la mobilité par le département et sa cheffe. Il déplore à cet égard l'absence de M^{me} Künzler, alors même que le vote de plusieurs objets importants et éminemment politiques est à l'ordre du jour. Il déclare que ce manque de confiance peut entraîner une autre lecture de la motion. Il affirme que la motion ne lui convient pas spécialement et annonce l'abstention du groupe libéral.

Un député (MCG) souligne que certaines interfaces ne fonctionnent pas. Il évoque le cas de Bel-Air. Il annonce que des agents TPG sont systématiquement stationnés à certains carrefours de la ville afin de fluidifier le trafic. Il s'oppose aux coûts importants que ces activités engendrent. Il déclare que la régulation des feux à Genève ne fonctionne pas. Ce député en appelle au retour au bon sens. Il rappelle que les voitures à l'arrêt entraînent un gaspillage d'énergie conséquent.

M. Favre annonce que si la motion vise spécifiquement Bel-Air, Cornavin et Rive, son application ne permettra pas d'y fluidifier le trafic.

Il rappelle que le problème de Bel-Air est que de nombreuses voitures utilisent la rue du Rhône, ce qui est un problème de contrôle et de police.

M. Favre confirme que des agents TPG sont postés aux carrefours importants afin de garantir la progression des TC et de prévenir la survenance d'imprévus. Il précise que leur activité vise à améliorer la qualité de l'offre de transport TC.

Le Président met aux voix la motion 2047 :

Les commissaires acceptent la motion, sans amendement, par :

Pour : 5 (1 S, 1 R, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 2 (2 Ve)

Abstentions : 4 (1 S, 1 PDC, 2 L)

Catégorie de débat : 2

4. Conclusions

La motion a été examinée sous tous les détails que les groupes représentés au sein de la commission entendaient éclaircir.

Le détail des propos et auditions tenues relatés dans ce rapport vous orienteront sur la décision majoritaire exprimée.

Pour ces raisons, la majorité de la Commission des transports vous recommande d'accepter la motion 2047.

Proposition de motion (2047)

pour la pose urgente de signalisation lumineuse pour les piétons à divers endroits de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'augmentation constante des usagers des transports publics genevois ;
- la réorganisation du réseau TPG qui oblige les usagers à davantage de transbordements ;
- le blocage quasi permanent de toute circulation (trams, bus, voitures) sur certaines places importantes de notre ville (Bel-Air, Neuve, Cornavin) ;
- le manque de courtoisie d'une majorité d'utilisateurs des voiries,

invite le Conseil d'Etat

à placer ou replacer des signalisations lumineuses (feux rouge-vert) intelligentes devant certains passages pour piétons.